
Conférence du désarmement

4 septembre 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-dixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 septembre 2012, à 10 h 10

Président: M. Hellmut Hoffmann..... (Allemagne)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1270^e séance plénière de la Conférence du désarmement. La séance plénière d'aujourd'hui est consacrée à l'examen du projet de rapport annuel que la Conférence du désarmement doit présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-septième session.

Avant de passer à la liste des orateurs, je voudrais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Eviatar Manor, d'Israël, et l'Ambassadeur Urs Schmid, de la Suisse, avec lesquels nous avons hâte de travailler.

La liste des orateurs comporte un certain nombre d'inscrits, à savoir Israël, la République arabe syrienne au nom du Groupe des 21, l'Espagne, la Suisse et l'Australie.

Je voudrais procéder comme suit aujourd'hui.

Le document CD/WP.572, qui renferme un ensemble de propositions de modifications du projet de rapport adressées au secrétariat par un certain nombre de délégations, a été distribué le vendredi 31 août dernier aux délégations. Je tiens à remercier le secrétariat d'avoir réuni ces propositions.

Si les délégations souhaitent faire des observations générales sur le projet de rapport dans le prolongement de notre séance plénière du 28 août, ou si elles souhaitent faire des observations générales sur les modifications proposées contenues dans le document que je viens de mentionner, je les invite à le faire en séance officielle aujourd'hui. Lorsque nous aurons écouté les orateurs qui se sont inscrits sur la liste, pour faire précisément cela, c'est-à-dire pour ne faire que des déclarations générales et non des propositions de rédaction concrètes et détaillées en séance officielle, je lèverai la séance et nous nous retrouverons en séance officieuse pour procéder à l'examen du rapport paragraphe par paragraphe.

Avant de commencer le débat, permettez-moi de faire une observation générale concernant notre travail sur le projet de rapport dont nous sommes saisis. Considérant l'ensemble des propositions et les discussions que j'ai eues avec mes collègues, j'ai le sentiment que notre effort collectif devra porter sur quatre grands domaines lors de l'examen du projet de rapport. Premièrement, la façon dont le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement doit être reflétée dans le rapport, au paragraphe 5. Deuxièmement, la façon dont les messages que les autres dignitaires ont adressés à la Conférence du désarmement par leurs déclarations doit être reflétée dans le rapport, au paragraphe 7. Enfin, troisièmement, la façon dont nous traitons la question de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de la Conférence, au paragraphe 7.

Ces trois domaines sont très largement interdépendants, avec pour thématique sous-jacente la question de savoir comment nous devons équilibrer les choses, c'est-à-dire, d'un côté, vanter le rôle potentiel de la Conférence au sein du mécanisme de désarmement et, de l'autre, la dose appropriée d'autocritique au vu de l'incapacité prolongée de la Conférence à accomplir son mandat.

Le quatrième grand domaine que je vois est la question de savoir comment nous allons relater la façon dont la décision relative à un programme de travail, soumise par la présidence égyptienne pour adoption dans le document CD/1993/Rev.1, a été traitée, et, plus généralement, la façon dont le programme de travail a été traité durant la présente session annuelle.

Je vous propose maintenant de passer à la liste des orateurs. Je donne tout d'abord la parole au représentant d'Israël, l'Ambassadeur Manor.

M. Manor (Israël) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, des paroles aimables de bienvenue que vous m'avez adressées, et puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre

présidence, permettez-moi aussi de vous souhaiter la bienvenue et de vous assurer de toute notre coopération dans l'exercice de vos fonctions.

Israël estime à sa juste valeur la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, expression employée pour la première fois par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Alors que l'adjectif «unique» est souvent mis en question depuis quelques années à la faveur de l'apparition de processus de négociation indépendants, nous demeurons fermement convaincus que la Conférence du désarmement reste une instance singulière qui réunit tous les États membres qui doivent absolument participer aux négociations de non-prolifération, de désarmement et de limitation des armements pour permettre un résultat utile en lien étroit avec la réalité.

La Conférence du désarmement se singularise également par son règlement intérieur et, en particulier, par la règle du consensus, dont le but est de donner aux États membres la garantie que leurs intérêts vitaux de sécurité sont respectés. La conclusion d'accords importants et utiles dans un domaine aussi sensible que celui de la sécurité dépend en grande partie du degré de confort que les États sont en mesure d'atteindre. À cet égard, la règle du consensus joue un rôle essentiel dans la préservation de la confiance des États.

Dans le passé, la Conférence du désarmement a eu un impact important sur la paix et la sécurité dans le monde, grâce à la conclusion de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Certes, depuis dix ans et demi, la Conférence du désarmement se montre incapable de s'entendre sur ses priorités et d'exécuter un programme de travail, mais nous sommes convaincus que, compte tenu de l'amélioration du climat géopolitique, elle continuera à jouer un rôle significatif dans la promotion de la non-prolifération, du désarmement et de la limitation des armements. Il convient de souligner que la création de règles internationales dans ce domaine ne peut échapper aux circonstances qui prévalent aux niveaux mondial et régional, ni à leur évolution.

Notre propre région, le Moyen-Orient, est en plein bouleversement. S'il existe un espoir de voir la stabilité gagner enfin les pays de la région, rien ne garantit qu'à court, à moyen et même à long terme, la radicalisation et l'extrémisme ne finiront pas par l'emporter. Si l'on tient compte du manque de respect habituel, par certains partenaires de la région, des obligations souscrites dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, la prudence affichée par Israël n'a rien d'étonnant. Il convient de souligner que ces bouleversements dans la région n'ont amoindri ni l'instabilité ni la volatilité du climat. Si on y ajoute le non-respect des traités et la persistance des programmes d'acquisition et de mise au point d'armes de destruction massive, qui sont contraires aux obligations internationales, aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et aux résolutions de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que les politiques hostiles qui découlent de la non-reconnaissance du droit à l'existence d'Israël, ces bouleversements jettent une ombre inquiétante.

Les perspectives concernant la capacité de la Conférence du désarmement à entamer des négociations significatives s'amélioreront si les États adoptent une attitude plus flexible sur les questions autres que les quatre questions centrales qui, depuis longtemps, sont étroitement reliées entre elles. Dès 2007, Israël a affirmé la nécessité de traiter les autres questions. Il considère que la négociation d'une interdiction du transfert d'armes au profit de terroristes et le traitement de la menace représentée par les systèmes portatifs de défense aérienne constituerait une mesure pratique et logique qui aurait une forte incidence sur les difficultés régionales auxquelles nous sommes confrontés. Nous sommes convaincus que si nous adoptons la bonne démarche, les autres États membres de la Conférence du désarmement sauront trouver des questions importantes susceptibles de permettre à la Conférence de sortir de l'impasse. Au vu des pressions croissantes qui s'exercent à la

Conférence pour qu'il soit mis fin à ce blocage prolongé, nous devons trouver le moyen d'examiner la situation actuelle avec à l'esprit la recherche de solutions.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant d'Israël de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Hamoui, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. Khabbaz Hamoui (République arabe syrienne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom du Groupe des 21, j'ai le plaisir de vous faire savoir que le Groupe a soumis, aux fins de la préparation du rapport annuel de la Conférence du désarmement, quatre documents de travail qui reflètent les positions communes de ses membres sur les questions suivantes: premièrement, le désarmement nucléaire, dans le document CD/1938; deuxièmement, les travaux de la Conférence, dans le document CD/1939; troisièmement, les garanties de sécurité négatives, dans le document CD/1940; et quatrièmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans le document CD/1941. Nous espérons qu'il en sera fait état dans le rapport, sous les rubriques correspondantes.

Le Groupe des 21 a déjà fait part, en séance plénière, de sa position concernant les travaux de la Conférence du désarmement et la question du désarmement nucléaire. Par souci de gain de temps, le Groupe des 21 a décidé de ne pas faire de déclaration concernant les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace à ce stade. La position du Groupe sur ces questions est exprimée, respectivement, dans les documents CD/1940 et CD/1941.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Hamoui de sa déclaration faite au nom du Groupe des 21, et je l'assure que ces documents seront reflétés, comme à l'habitude, dans le rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Schmid.

M. Schmid (Suisse): Monsieur le Président, en tout premier lieu, je souhaite vous exprimer ma sincère reconnaissance pour les chaleureux mots de bienvenue que vous avez prononcés à mon endroit. Prenant part aux délibérations de la Conférence du désarmement pour la première fois, permettez-moi tout d'abord de prononcer les quelques mots suivants.

Je suis honoré de rejoindre l'éminent groupe que constituent les représentants auprès de la Conférence du désarmement et, sur un plan plus large, la communauté du désarmement à Genève. Je me réjouis par avance d'œuvrer avec vous tous ainsi qu'avec le Secrétaire général de la Conférence et son secrétariat.

Je suis conscient que je prends mes fonctions alors que la Conférence du désarmement fait face à une crise importante. J'entends donc faire tout ce qui est possible, voire même l'impossible, pour contribuer à mettre fin aux blocages qui affectent cette enceinte. Si je peux exprimer un souhait pour l'exercice de mes fonctions à venir, celui-ci serait d'avoir le privilège de voir la Conférence du désarmement devenir à nouveau fonctionnelle et remplir pleinement le mandat qui lui a été assigné.

Monsieur le Président, si vous me permettez de continuer pour en venir au point inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, celui qui concerne son rapport à l'Assemblée générale, je souhaiterais formuler les quelques brèves remarques suivantes.

La Suisse tient tout d'abord à remercier l'Allemagne pour le projet de texte qui a été distribué et pour tous les efforts qu'elle a faits en vue d'une prompt adoption du rapport. À ce sujet, nous souhaitons lui faire part de notre plein soutien dans l'accomplissement de sa tâche.

Il nous semble particulièrement important que le rapport reflète le fait que cette enceinte est dans l'impasse et que nous n'avons pas accompli de véritables progrès au cours de l'année écoulée pour en sortir. Ceci est tout simplement un fait, lequel devrait transparaître dans un rapport factuel.

Ce rapport factuel devrait également indiquer à l'Assemblée générale que la Conférence du désarmement a donné suite à l'invitation que l'Assemblée lui a adressée (dans sa résolution 66/66) pour qu'elle explore et approfondisse les options pour sa propre revitalisation. Faute d'une telle indication, l'Assemblée générale ne pourrait que conclure que sa suggestion n'a pas été prise en compte et réagir en conséquence.

Si nous eussions souhaité que ces éléments transparaissent plus clairement dans le rapport, nous sommes néanmoins disposés à soutenir l'adoption du projet existant en l'état. À nos yeux, celui-ci représente en effet un équilibre entre les différentes visions existantes dans cette enceinte et un compromis qui devrait pouvoir être accepté par tous. Son adoption permettrait également d'éviter de nous lancer dans un exercice particulièrement pénible de rédaction dont l'issue resterait aléatoire, même très incertaine au regard de la situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement.

À ce sujet, permettez-moi de dire un mot sur les demandes d'amendement qui ont été soumises à ce jour. Un nombre significatif d'entre elles nous semble problématique en ce sens que leur inclusion modifierait sensiblement la substance du rapport et affecterait son équilibre. Dans un tel cas de figure, nous serions en toute probabilité amenés à réévaluer notre position à l'égard du projet de rapport.

De ce fait, si nous pouvons envisager de donner notre agrément à des modifications de portée limitée et d'ordre technique, il nous serait en fin de compte difficile de soutenir un rapport qui chercherait à occulter le fait que la Conférence du désarmement a failli une année encore à accomplir la tâche qui lui a été assignée.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Suisse de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Catalina, représentant de l'Espagne.

M. Catalina (Espagne) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, je voudrais indiquer que la délégation espagnole appuie pleinement le projet de rapport dont vous avez saisi la Conférence. Il s'agit selon moi d'un texte abouti, qui reflète pleinement le fragile équilibre entre les différentes sensibilités qui n'ont cessé de s'exprimer dans cette salle.

J'ai pris la parole au cours de la séance précédente pour demeurer fidèle au célèbre adage latin selon lequel *qui tacet consentire videtur* ou, pour l'exprimer de façon moins pédante, qui ne dit mot consent, formule qui, à l'évidence, résume l'essence même de la règle du consensus dont nous parlons tant ici, le consensus étant très proche de l'accord tacite. Tout cela pour dire que mon silence, Monsieur le Président, valait approbation sans réserve de votre texte, et je dois souligner que si ma délégation accepte l'intégralité du texte soumis par la présidence, ce n'est pas parce qu'il reflète en totalité notre point de vue, loin s'en faut, mais plutôt parce qu'il est suffisamment bien conçu pour refléter, selon moi, l'ensemble des sensibilités le plus clairement possible.

Entre temps, de nombreuses modifications ont été proposées, d'autres encore ont été annoncées. Je comprends (comment pourrait-il en être autrement) l'ardeur louable dont font preuve certains représentants désireux de perfectionner le texte, d'autant plus que ce débat annuel représente l'unique négociation qui ait lieu en quinze ans dans cette enceinte. Pourtant, je redoute que ces tentatives compromettent le fragile équilibre de votre texte, Monsieur le Président, tant il est vrai que le rapport idéal que certains ont à l'esprit diffère considérablement du texte idéal pour d'autres délégations. Je crains que si nous persistons à

rechercher la perfection, d'autres vont en faire de même au risque de voir nos débats s'éterniser pour en arriver à un point où l'approbation du rapport elle-même sera compromise. C'est pourquoi il convient de ne pas perdre de vue le fait que le message le plus souvent entendu au cours de la séance de la semaine dernière a été que votre texte, Monsieur le Président, constitue une base acceptable pour un accord.

Gardons à l'esprit ce message et efforçons-nous de résoudre nos divergences de critères de la façon la plus rapide et la plus efficace possible. Pour ce faire, j'ai pleine confiance dans votre capacité à diriger nos débats et dans la bonne volonté de toutes les personnes ici présentes.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Espagne de sa déclaration, et je donne la parole à M. Bakhtiar, représentant de la Malaisie.

M. Bakhtiar (Malaisie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la fonction de président de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans les efforts que vous faites pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant.

Monsieur le Président, la Malaisie apprécie les efforts que vous faites pour présenter le projet de rapport de la Conférence du désarmement ainsi que la transparence et l'efficacité dont vous faites preuve dans l'exercice de vos fonctions. Nous avons le sentiment que le projet de rapport est le fruit d'un effort louable destiné à produire un document équilibré et factuel qui reflète l'état des négociations et des travaux de la Conférence et qui offre une base de discussion solide.

Après examen du projet de rapport, la Malaisie propose d'y inclure quelques éléments qui, nous semble-t-il, permettent au rapport de gagner en précision. Nous développerons ces propositions au cours de la séance officielle que vous prévoyez d'organiser.

Permettez-moi de conclure en vous assurant de la volonté de ma délégation de travailler avec vous et les autres membres de la Conférence dans le but de conclure de façon positive et fructueuse la présente session de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Woolcott.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*): Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer, ainsi qu'à votre délégation, de l'appui indéfectible de l'Australie.

Je prends note de votre intention d'organiser très prochainement une séance plénière officielle consacrée à l'examen du rapport annuel. Toutefois, je voudrais, tant que nous sommes encore en séance officielle, faire quelques observations pour mémoire.

L'Australie vous remercie une nouvelle fois pour les efforts que vous-même et le secrétariat avez fait dans le but de préparer le texte contenu dans le document CD/WP.572. Après mûr examen de ce texte, il nous apparaît qu'il reflète de façon factuelle les activités et la situation de la Conférence pendant sa session de 2012 et qu'il est donc satisfaisant. Il reprend également, comme il se doit et comme c'est l'usage, les décisions de fin de session de la Conférence. L'Australie pourrait s'associer à un consensus sur ce texte.

Certaines des modifications proposées à la fin de la semaine dernière ont également montré fort à propos qu'il était encore possible d'apporter des améliorations techniques au

texte. Cependant, nous ne devons pas masquer l'échec de la Conférence en 2012, une attitude qui, loin d'aider cette instance, nuirait à sa crédibilité.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration, et je donne la parole à M. Corr, Ambassadeur de l'Irlande.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais, avant que nous ne nous retrouvions en séance officielle, m'associer aux autres délégations pour vous remercier pour le projet de rapport dont vous nous avez saisis. Je crois que ce rapport est dans l'ensemble équilibré et objectif. Certains paragraphes mériteront sans doute un examen plus approfondi au fur et à mesure que nous avancerons dans le texte, mais je crois que l'essentiel est que le rapport ne soit pas uniquement factuel, mais qu'il reflète aussi la dynamique de fond et les travaux de la Conférence du désarmement, à la fois en ce qui concerne l'impasse, et les encouragements que nous avons reçus en ce qui concerne l'adoption d'un programme de travail. Nous espérons par conséquent qu'il fera l'objet d'un consensus, et nous pensons qu'il représente une base très équitable et objective sur laquelle nous pouvons fonder nos discussions.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration, et je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, M. Pollard.

M. Pollard (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Ma délégation tient à faire siens les points de vue déjà exprimés, notamment par les Ambassadeurs de l'Australie et de l'Espagne. Le texte que vous nous avez présenté est un texte équilibré, et nous avons le sentiment que trop de tergiversations entraîneraient un débat trop long et perturberaient l'équilibre que vous avez trouvé. Le texte dont nous sommes saisis est factuel et, même si le Royaume-Uni eût souhaité écrire quelque chose de différent, ce qui est probablement le cas de chacune des délégations ici présentes, il peut s'associer à un consensus sur votre texte, et nous exhortons les autres délégations à en faire de même.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de la République de Corée, M. Kwon Haeryong.

M. Kwon Haeryong (République de Corée) (*parle en anglais*): Puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre appui et de notre coopération indéfectible pendant votre présidence. Ma délégation salue les efforts que vous-même et le secrétariat avez faits pour préparer le projet de rapport, que je trouve à la fois factuel et bien équilibré. Cela étant, je voudrais faire quelques observations générales à propos de ce document.

Tous les États membres de la Conférence du désarmement, y compris ma délégation, ont participé à chacune des séances de 2012, et elles ont suivi avec la plus grande attention les discussions et leurs résultats. Je suis convaincu que notre séance officielle de cette semaine sur le projet de rapport nous permettra de façonner notre attitude en vue de la fin de notre session de 2012. Comme je l'ai dit, ma délégation estime que le projet de rapport reflète le déroulement de nos discussions et le résultat des séances de la présente session. Par exemple, le paragraphe 5 du projet de rapport cite le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le paragraphe 21 reflète avec précision la formulation originale, la tonalité et la teneur du discours de M. Tokayev. Deuxième remarque, à la même époque de l'année dernière, nous savions que la Conférence était depuis longtemps dans l'impasse, et il était évident qu'il n'y avait pas consensus sur un programme de travail. Cette année est une nouvelle année de stagnation pour la Conférence, une nouvelle année dépourvue de résultats tangibles. C'est pourquoi nous croyons que la tonalité du rapport de

cette année ne doit pas être la même que celle du rapport de l'année dernière, compte tenu de l'intensification des pressions et des sentiments de frustration qui se sont manifestés à l'égard de la Conférence du désarmement. Le rapport de cette année doit exprimer de façon plus claire les préoccupations concernant l'avenir de la Conférence du désarmement, que celles-ci s'expriment à l'intérieur ou à l'extérieur de cette instance. Dans ce contexte, ma délégation estime que la tonalité du projet de rapport est à la fois juste et appropriée. En particulier, le paragraphe 15 exprime à juste titre la frustration que nous avons ressentie lorsque nous avons échoué dans notre quête d'un consensus sur le programme de travail après une année de plus d'intenses discussions.

Enfin, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur d'Israël et l'Ambassadeur de la Suisse.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration, et je donne la parole à M^{me} Liufalani, représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Liufalani (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui, ce matin, ont apporté leur appui à votre présidence et aux travaux que vous avez consacrés au rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette tâche n'est pas aisée, et nous saluons votre texte initial et les efforts que vous faites encore pour parvenir à un consensus sur ce document. Le 21 août dernier, dans vos remarques liminaires, vous avez indiqué que, pour que l'utilité de rapports tels que celui dont nous sommes actuellement saisis ne se limite pas aux seules considérations pratiques, le public ciblé était légitimement en droit, au minimum, d'en apprendre quelque chose, que l'instance qui le soumettait, la nôtre en l'occurrence, ait ou non accompli la tâche et le mandat qui leur incombait. Nous sommes totalement d'accord avec cette affirmation. Le rapport que vous avez préparé exprime en partie le sentiment de frustration que beaucoup ont exprimé ici cette année au sujet de l'impasse prolongée de la Conférence. Toutefois, nous pensons que le rapport pourrait aller plus loin en donnant à l'Assemblée générale des Nations Unies une idée plus précise de la situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et des préoccupations qui se sont abondamment exprimées tout au long de l'année, notamment par des personnalités de haut niveau. Nous reconnaissons toutefois que vous vous êtes efforcé de trouver un équilibre entre les points de vue de tous les membres de la Conférence dans le but de parvenir à un consensus sur le rapport. C'est pourquoi, même si nous eussions préféré que les préoccupations exprimées cette année soient mieux reflétées dans le rapport, nous estimons que votre texte représente de façon suffisamment fidèle les discussions qui ont eu lieu cette année à la Conférence du désarmement, et nous sommes prêts à nous joindre au consensus sur le rapport tel qu'il se présente aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration, et je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Avant de présenter mes observations sur le sujet, permettez-moi de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs d'Israël et de la Suisse. Bienvenue parmi nous! J'espère que vous vous sentirez encore accueillis à la fin de la présente session, mais seul le temps le dira.

Nous avons examiné le texte et, comme je l'ai déjà dit, il répond à nos attentes. Il s'agit d'un document factuel, d'un document fonctionnel, qui correspond pour l'essentiel à ce que devrait être un rapport de la Conférence du désarmement cette année. Nous sommes prêts à nous associer à un consensus sur le texte tel qu'il se présente aujourd'hui, et nous exhortons nos collègues à envisager d'en faire de même, y compris en ce moment, alors que nous sommes réunis en séance officielle. «Avancer» pourrait, en fin de compte, se révéler

être une évolution regrettable dans l'utilisation que nous ferons de notre calendrier des semaines à venir. Il appartient à chaque représentant de décider souverainement, mais je crois que sur le plan collectif, il y a d'autres choses que nous pourrions faire et qui ont davantage d'importance dans le calendrier de notre pays sur le désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration. Chers collègues, il n'y a plus d'orateurs sur la liste. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole? Le représentant du Pakistan a demandé la parole.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous vous avons complimenté pour l'excellent travail que vous avez fait en préparant le projet de rapport, et nous avons indiqué au cours de notre précédente séance que nous apprécions le rapport, qui est une bonne base de travail, mais que des améliorations étaient possibles. Je ne prendrai pas davantage de votre temps, mais j'aimerais simplement dire pour mémoire que ma délégation a soumis des propositions de modification auxquelles nous tenons particulièrement. Nous les présenterons et tenterons de convaincre nos collègues d'y souscrire en séance officielle.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? M^{me} Golberg, Ambassadrice du Canada, a demandé la parole.

M^{me} Golberg (Canada) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à notre collègue israélien et à notre collègue suisse à la Conférence du désarmement. Nous nous réjouissons de coopérer étroitement avec eux. À ce stade, je voudrais simplement indiquer pour mémoire que le Canada est en mesure d'accepter votre texte en l'état. Je crois que beaucoup de délégations se sont exprimées aujourd'hui pour vanter son caractère équilibré. La semaine dernière, j'ai souligné que le rapport nous semblait dépeindre les faits de façon trop idéalisée, mais d'autres l'auront sans aucun doute trouvé trop sombre, et je crois que cela ne fait que montrer clairement que vous-même et le secrétariat êtes parvenus à élaborer un texte factuel et équilibré, qui nous paraît refléter de façon appropriée le déroulement de la session de 2012 de la Conférence du désarmement. Pour reprendre les observations qui ont été faites et après avoir pris connaissance des nombreuses modifications qui ont été proposées, nous espérons que, lorsque nous reprendrons les négociations en séance officielle, nous ne perdrons pas l'essence de l'équilibre que vous avez cherché à atteindre, et que toutes nos interventions seront guidées par cette volonté.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante du Canada de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Je note que le projet de rapport a fait l'objet d'un soutien appuyé et que des modifications ont aussi été proposées. On peut dire, je crois, que comme la beauté, l'équilibre se trouve toujours dans les yeux de celui qui le contemple, et nous verrons bien où sera l'équilibre final du rapport. Si plus personne ne souhaite prendre la parole à ce stade, je vais lever la séance officielle, et je vous invite à revenir dans deux ou trois minutes. Après cette très brève interruption, nous reprendrons en séance officielle et nous examinerons le projet de rapport dont nous sommes saisis.

La séance est levée à 10 h 45.